Association de **D**éfense et d'**I**nitiatives

Collines de Magnan-La Conque-Estienne d'Orves-Place et Collines Saint Philippe

W062001542
Siret :83388030500010
Mail : adi.06000nice@orange.fr

« Aimer la course ; la course des mai ».

« Vira Lou Maï »

Evènement sportif de l'Association ADI.

1ère Edition le 25 Mai 2024. Départ 10h Parking du Parc Estienne d'Orves. NICE

Des bénévoles assurent la sécurité de l'épreuve tout au long du parcours.

Règlement de la Course :

Article 1 : « **La course des Mai « ou en niçois » Vira Lou Maï » est une organisation de l'Association ADI, Corniche de Magnan-Conque et Estienne d'Orves qui a le soutien de la Ville de Nice et Le Département 06 des Alpes Maritimes.**

Article 2 **: « La course des mai » est ouverte à toute personne ayant 16 ans minimum le jour de la course. Donc à partir des U 18 Cadets jusqu'aux Masters M 10.**

Article3 **: Toutes les catégories peuvent s'inscrire (hommes-femmes) pour le même parcours.**

Article 4 : **Le parcours mesure 12 KMS pour un départ et une arrivée sur le parking du parc D'Estienne d'Orves à Nice. 10 kms sur route et le reste dans le parc. Un plan est en pièce jointe.**

Article 5 **: Les dossards sont à retirer à partir de 8h30 au niveau de l'entrée du parc d'Estienne d'Orves. Les épingles à nourrice sont fournies et seront restituées.**

Article 6 : **Le départ est donné à 10 heures.**

Article 7 **: Les dossards doivent être portés de manière lisible.**

Article 8 **: Deux stands de ravitaillement en eau se trouvent sur le parcours dont un en bas de l'Avenue Pierre Emmanuel et un Place Francis Laï.**

Article 9 **: Une collation sera distribuée en fin de parcours avec une barre céréale, un fruit, une compote en gourde et une eau en échange des épingles à nourrice. Des poubelles seront à disposition. Les dossards seront offerts.**

Article 10 **: Une vente de boissons et restauration rapide sera assurée sur place contre des jetons jaunes et bleus achetés au préalable avant de rentrer dans le parc ;**

Article 11 **: AUCUNE TRANSACTION MONETAIRE NE POURRA SE FAIRE DANS L'ENCEINTE DU PARC ; deux caisses sont à disposition pour échanges d'euros contre jetons à l'entrée principale du parc.**

Article 12 **: Des toilettes seront à disposition dans l'enceinte du parc d'Estienne d'Orves.**

Article 13 **: L'épreuve sera couverte par une police d'Assurance souscrite auprès de GAN ASSURANCES agence Berlioz.**

Article 14 **: Une assistance médicale sera assurée par l'Union Départementale des Sapeurs - Pompiers.**

Article 15 **: Le montant de l'inscription est de 12€ ; Toute inscription peut se faire sur le lien communiqué en utilisant le QR Code sur le flyer et affiche ou en direct sur le lien :https://timingzone.com/evenement/vira-lou-mai-2024/ ; Toute personne inscrite et en ordre de paiement ne participant pas à l'épreuve ne sera remboursée qui si l'organisation est prévenue par mail 48 h avant le jour de la course ; Aucun désistement ne sera enregistré par téléphone ;**

Article 16 **: La date limite d'inscription est fixée à 4 Jours avant la date de l'épreuve ; Passé cette date butoir, une majoration de 3€ sera appliquée.**

Article 17 **: Les coureurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité ; Chaque participant sera à jour de ses cotisations et de son certificat médical.**

Article 18 **: Les données personnelles pourront être utilisées uniquement et exclusivement pour la rédaction des listes de résultats, pour les services informatiques et les communiqués de presse.**

Article 19 **: Les concurrents autorisent l'organisation de la Course des Mai -Vira Lou Maï à utiliser leurs noms, leurs photos et leur temps de parcours pour les besoins de la presse écrite, parlée et télévisée.**

Article 20 **: L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance consécutif à un mauvais état de santé.**

Article 21 : **Une consigne non surveillée sera à disposition pour les participants proche du ravitaillement en fin de course.**

Article 22 **: L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation d'effets personnels survenus pendant l'épreuve.**

Article 23 **: Tout engagement pris par chaque participant lors de son inscription est ferme et définitif et implique la bonne prise de connaissance et l'acceptation du règlement ; Tout participant ne respectant pas le règlement sera exclu de l'épreuve immédiatement.**

Article 24 **: Tout litige sera élucidé par l'organisateur.**

Article 25 : **Les récompenses seront remises aux trois premières femmes et aux trois premiers hommes catégories confondues et la première ou le premier de chaque catégorie sans le cumul du scratch.**

Le covoiturage est fortement recommandé.
Les lignes de bus 64 et 75 Arrêt Beau Site desservent ce lieu.